

# Beth Maran



Phiour hebdomadaire de Maran Harichon Létsion Haganon Hagadol  
Rabbénou Itshak Yossef Chlita

## Lois de Chavouot

L'allumage des bougies la veille de Yom Tov ; Chavouot Motsei Chabbat ; L'interdiction de préparer la fête durant Chabbat ; Des mets lactés, repas de viande à Chavouot ;  
Attendre entre le lait et la viande

Rédaction réalisée par Rav Yoel Hattab – Correction et relecture Mr Eliahou Arki



### Chavouot-Attendre la sortie de Chabbat

Cette année Chavouot tombe à la fin de Chabbat. Il faudra donc avertir de ne rien commencer comme travail avant la fin de Chabbat. À partir du moment où Chabbat sort, la femme allumera les bougies de Yom Tov. Comme nous le savons, il est détendu même Yom Tov d'allumer un feu. La seule autorisation est d'allumer d'une flamme déjà existante. On fera donc attention d'allumer, avant Chabbat une veilleuse de 24h, afin de pouvoir allumer de cette flamme les bougies de Yom Tov.

### L'allumage des bougies la veille de Yom Tov

Notre coutume est d'allumer, comme pour Chabbat, les bougies pour Yom Tov. Il est d'ailleurs rapporté dans le traité Meguila (7b) qu'il n'existe aucune différence entre Chabbat et Yom Tov (en ce qui concerne les lois), si ce n'est *Okhel nefech* (terme utilisé pour signifier tout travail nécessaire pour la préparation du plat de fête. Mais certaines communautés au Yémen n'avaient pas l'habitude d'allumer les bougies pour Yom Tov. Maran Harav Ovadia Yossef Zatsal dans plusieurs de ses livres (responsa Yehavei Daat vol.1 Siman 27, Hazon Ovadia Yom Tov p.61 et 305) souligne que même ces communautés, à partir du moment où elles sont montées en Israël, en n'ayant pas l'intention de

redescendre, devront suivre la coutume de la terre d'Israël et allumeront. D'autres coutumes qui ne contredisent pas la Halakha, comme de laisser pousser les *Peoth*, au contraire, qu'ils gardent ces habitudes. Comme dit le verset (*Divrei Hayamim 2-17,6*) « Son cœur grandit dans les voies d'Hachem », ainsi que le verset (*Michlei 1,8*) « écoute mon fils les remontrances de ton père, et ne délaisse pas les instructions de ta mère » Mais par contre ils tiendront les Halakhot inscrites dans le Choulhan Aroukh. Dans notre cas, le Choulhan Aroukh (*Siman 263 Halakha 5 et Siman 514 Halakha 11*) précise bien que l'on doit allumer les bougies pour Yom Tov.

### Attendre l'heure de Rabbenou Tam

Pour ceux qui ont l'habitude d'attendre l'heure de Rabbenou Tam pour faire sortir Chabbat, c'est bien que la femme suive aussi cela. Ainsi, cette semaine, il sera bien que la femme attende cette heure-là, avant d'allumer les bougies. Dans ce cas-là, chacun fera en sorte de faire dormir les enfants pendant Chabbat, afin qu'ils puissent être éveillés le soir. Il faut savoir que le calcul horaire de Rabbenou Tam a été agréé par plus de 30 Richonim! Selon cet avis, la sortie des étoiles est uniquement 72 minutes après le coucher du soleil. Tel est l'avis du Choulhan Aroukh (*Siman 261 Halakha 2*). Même si le Choulhan Aroukh se contredit dans *Yore Dea* (*Siman 266 Halakha 9*), tous les Aharonim tinrent que l'avis du Choulhan Aroukh penche comme Rabbenou Tam. C'est pour cette raison, que Maran Harav Zatsal écrit

Pour le Zivoug Hagoune et une bonne réussite de : batya bat Simha hillel ben Simha naomi bat Simha et gabriel bat Simha

## Beth Maran

dans plusieurs de ses livres (responsa Yabia Omer Vol.2 Orah Haim Siman 1, Vol.7 Orah Haim Siman 41 alinéa 2 dans les notes) qu'il s'agit là d'une *Hova Kdocha* (terme signifiant quelque chose d'important au niveau spirituel) d'être pointilleux à ce sujet et de faire sortir Chabbat selon Rabbenou Tam. Mais l'ancien Grand Rabbin de Jérusalem, le Rav Messas Zatsal, dans son responsa *Chemech Hameguene* Vol.1 Orah Haim Siman 5) contredis l'avis du Rav à ce sujet, concluant que notre coutume s'appuie sur l'avis des *Guehonim*<sup>1</sup> et non pas sur Rabbenou Tam. Mais nous lui avons expliqué qu'en disant cela, Maran Harav n'avait pas l'intention de dire que suivre l'avis de Rabbenou était obligatoire, mais qu'il s'agissait uniquement d'une ligne de conduite.

Je me souviens lorsque nous étions encore jeunes que Maran Harav parlait sans cesse de ce sujet : l'importance de suivre Rabbenou Tam. Mais il savait qu'en ne lâchant rien, le public comprendrait l'importance. Une fois, un grand Rav du nom de Rabbi Ezra Chayo Zatsal, alla voir Rabbi Ezra Attia Zatsal, lui disant que Maran Harav (encore jeune à cette époque) se rendait de communauté en communauté exhortant les gens à suivre Rabbenou Tam. Notre coutume est de suivre l'avis des *Guehonim*! Rabbi Ezra Attia convoqua alors Maran Harav, lui demandant des explications. Il lui répondit qu'en aucun cas il ne disait aux gens de suivre Rabbenou Tam afin d'être plus souples, mais uniquement d'être plus strict (voir le paragraphe suivant).

### Rabbenou Tam-plus strict et non plus souple

Il faut savoir que selon le calcul horaire de Rabbenou Tam, définissant l'heure de la sortie des étoiles, nous pouvons remarquer que l'heure est fixée plus tard que l'heure à laquelle nous sommes habitués. En effet, comme nous l'avons déjà expliqué plusieurs fois, selon ce calcul, la sortie des étoiles est fixée à 72 minutes après le coucher du soleil, alors que l'heure habituelle, à laquelle nous nous tenons au jour le jour, est différente, car nous fixons l'heure selon la sortie des trois étoiles. En Israël, la sortie des étoiles est fixée à 20 minutes après le coucher du

<sup>1</sup> Le calcul horaire des *Guehonim* est celui qu'on a l'habitude de suivre aujourd'hui.

soleil. Même en France nous pouvons nous tenir sur ces 20 minutes pour la sortie d'un jeûne par exemple, car il s'agit d'une institution rabbinique (pas la sortie du jeûne de Kippour).

Donc, logiquement, on pourrait considérer l'entrée de Chabbat (par exemple) plus tard. Mais justement, on se fiera au calcul horaire de Rabbenou Tam uniquement pour être plus strict et non pas pour être plus souple. Ainsi, pour l'entrée de Chabbat par exemple, on calculera la sortie des étoiles, comme nous avons l'habitude et non pas comme Rabbenou Tam. Un autre exemple, lorsqu'un enfant naît 19 minutes après le coucher du soleil la veille de Chabbat, on devra faire la circoncision, la semaine d'après, le Chabbat. Et ce, même si selon Rabbenou Tam, 19 minutes après le coucher du soleil c'est encore considéré comme le vendredi, on ne se tiendra pas sur ce calcul. De même pour un enfant qui naît durant Chabbat, avant la sortie de Chabbat, après le coucher du soleil, on circonci l'enfant la semaine d'après, le dimanche (même si selon Rabbenou Tam on devrait, selon son avis, circonci l'enfant le Chabbat).

### Le *Ben Hachmachot* de Rabbenou Tam

Comme nous avons développé plus haut, il est bien de faire sortir Chabbat à l'heure de Rabbenou Tam. Il y a plusieurs dizaines d'années, nous avons écrit dans le *Yalkout Yossef* (Siman 293 Halakha 5), que même si une personne est stricte et fait sortir Chabbat à l'heure de Rabbenou Tam, elle aura le droit d'être plus souple, et faire des travaux durant la période de *Ben Hachmachot*. Expliquons. Comme nous venons de développer l'heure de Rabbenou Tam est fixée 72 minutes après le coucher du soleil. En revanche, même selon son avis, il existe un laps de temps appelé *Ben Hachmachot*, période à laquelle nos Sages ne surent définir s'il s'agit du jour ou de la nuit. Ce temps est fixé à 13 minutes et demie avant la sortie des étoiles. Si on soustrait ce laps de temps aux 72 minutes qui séparent le coucher du soleil à la sortie des étoiles, on obtient 58 minutes et demie. Donc, étant donné que ce laps de temps n'est pas défini, on pourra dire qu'il s'agit là d'un *Sfeik sfeika* (terme utilise dans la Halakha pour mettre en relief deux doutes, afin d'être plus souples sur un sujet). Dans ce cas, il se peut que la Halakha soit en fin de

## Beth Maran

compte fixée comme l'avis des *Guehonim* (cité plus haut. Notre coutume est de suivre leur calcul horaire) et donc, il y a déjà eu la sortie des étoiles. Et même si l'on dit que la Halakha est fixée comme Rabbenou Tam, peut être que ce laps de temps est en réalité la nuit. Ainsi, dans un cas de *Sfek Sfeka* on pourra être plus souple. Dans notre cas, même une personne stricte suivant l'avis de Rabbenou Tam, il se pourrait qu'elle puisse être plus souple durant ce laps de temps. Lorsque j'ai montré mes écrits à mon père, Maran Harav, il raya ce *Sfek Sfeka*, me disant que si une personne est stricte pour suivre l'avis de Rabbenou Tam elle restera stricte jusqu'au bout. Mais il ne confirma pas totalement cela, ainsi, une personne qui voudrait être plus souple durant ce laps de temps, aura sur qui se tenir.

**Conclusion:** il sera bien que la maitresse de maison suive aussi l'avis de Rabbenou Tam. Dans ce cas-là, alors que Chavouot tombe à la sortie de Chabbat, elle allumera les bougies de Yom Tov à l'heure de la sortie de Chabbat, selon Rabbenou Tam.

### Avant l'allumage

Comme chaque fin de Chabbat, avant de faire quoi que ce soit comme travail, la femme devra dire "*Hamavdil ben Kodech leKodech*". Généralement, on dit *ben Kodech le'hol*, mais étant donné que nous rentrons dans Yom Tov, on dira *Kodech*. Ainsi, avant l'allumage des bougies de Yom Tov, elle dira cette phrase (Attention ! L'allumage devra être fait à partir d'une flamme déjà existante, comme nous avons précisé plus haut).

### Faire la Berakha avant l'allumage

Tout au long de sa vie, Maran Harav accentua l'attrait important de suivre Rabbenou Tam. Il existe quelques Halakhot qu'il mit en relief, et il se battit pour qu'elles soient le plus répandues. Comme par exemple, le fait de dire la Berakha sur l'allumage des bougies de Chabbat avant l'allumage, et non pas après l'allumage, comme avaient l'habitude la plupart des communautés Sefarades. Ces communautés suivirent l'avis du Ben Ich Hai (2ème année Parachat Noah alinéa 8). D'ailleurs selon le Hida (Ma'hzik Berakha Siman 263 alinéa 4), à l'époque il n'y avait

pas de coutume fixe. Mais il faut savoir que bien avant, la coutume était de faire la Berakha avant l'allumage, car personne ne nous apprit qu'il fallait tout d'abord commencer par l'allumage. Pourquoi le Beth Yossef ne nous a-t-il pas dit que la coutume des femmes était de dire la Berakha après l'allumage, si ce n'est le fait que telle n'était pas la coutume. Maran Harav Zatsal a su remonter aux sources et de réinstaurer les habitudes d'antan. Nous pouvons d'ailleurs retrouver à ce sujet plusieurs endroits où Maran a parlé de cela: Yabia Omer Vol.2 Orah Haim Siman 16, Vol.6 Siman 48 alinéa 5, Hazon Ovadia Chabbat Vol.1 p.265 et encore d'autres endroits.

### Se lever pour les 10 commandements

De même en ce qui concerne ceux qui ont l'habitude de se lever pour les dix commandements. Il spécifie bien dans son responsa Yehavei Daat (Vol.1 Siman 29 et vol.6 Siman 6) qu'on ne devra pas continuer cette coutume par crainte que certains se disent que ce passage de la Torah est plus important que les autres. Sur ce point aussi Maran Harav réussit à ancrer cette Halakha.

### Les préparatifs de Chabbat à Yom Tov

Le Rama (Siman 667) nous apprend qu'il sera défendu pour les habitants d'en dehors d'Israël de commencer les préparatifs de Simha Torah, durant *Chmini Atseret*, en entrant les tables et les chaises de la Souccah. Sur place, le Magen Avraham explique que l'interdit est uniquement d'entrer les tables et les chaises et de les arranger. Par contre, il sera permis de les rentrer, et de les laisser telles qu'elles, sans les placer, car il est défendu d'entreprendre une préparation de Yom Tov à un autre jour. Tout effort engageant une préparation pour le soir est interdit. Il en sera de même de Chabbat à Yom Tov. Ainsi, on n'entreprendra aucune préparation de Chabbat pour le soir, la fête de Chavouot.

D'un autre côté, il existe une Halakha spécifiant qu'à partir du coucher du soleil, on aura le droit, en cas de besoin ou bien pour une Mitsva, d'entreprendre une préparation pour le soir. En effet, nos Sages n'interdirent pas, dans ces cas-là, les préparatifs pour le soir, s'agissant d'un laps de temps qui reste dans le doute (à partir du coucher du soleil jusqu'à la sortie

des étoiles c'est *Ben Hachmachot*, ne sachant pas s'il s'agit du jour ou de la nuit, comme nous l'avons développé plus haut). Certains pensent que cette Halakha ne concerne pas la fin de Chabbat, mais plutôt la veille de Chabbat. Mais les Richonims, entre autres le *Rachba*, le *Ritba* et le *Rane* dans le traité Irouvine (32b) pensent qu'il n'y a pas de différence entre l'entrée de Chabbat et sa sortie. Ainsi, à partir du coucher du soleil, on aura le droit d'entreprendre des préparatifs pour la fête en cas de besoin (Attention, on ne parle pas de préparatifs demandant de faire un interdit).

## Préparatifs sans effort

Le Haye Adam (*Klal* 153 alinéa 6) nous enseigne, qu'une personne ayant une cave à vin, aura le droit de rapporter une bouteille le Chabbat, même si elle est destinée à la fête. La personne devra par contre rapporter cette bouteille en journée le Chabbat, pour ne pas que l'on considère cela comme une préparation ; il est possible que la personne puisse en consommer pendant Chabbat.

## Préparatifs - le Mahzor

**ATTENTION** : Ce qui suit, concerne uniquement dans un endroit où le Irouv est conforme à la Halakha. Dans le cas contraire (comme la plupart des villes du monde), il sera défendu de porter dans un lieu public durant Chabbat.

Le *Chmirat Chabbat Keilkheta* (Chap.28 note 173) tranche qu'il sera défendu pour une personne d'apporter à la synagogue, durant Chabbat, un Siddour qui lui servira pour la prière de la fin de Chabbat. Et ce, même s'il craint de ne pas trouver un livre de prières selon son rite. Cependant, si durant Chabbat, elle lit quelques Halakhot se trouvant dans le Siddour en question, elle aura le droit de le ramener. Fin de citation. Mais il s'agit là d'une *Houmra*, car selon la loi stricte, si la personne craint de ne pas trouver un Mahzor suivant son rite (par exemple), elle aura le droit de l'apporter à la synagogue, même durant Chabbat.

## Préparatifs - étude en vue d'un examen

De manière générale, comme nous l'avons précisé, il est défendu de préparer pendant Chabbat pour la semaine. Une personne qui a un examen le dimanche, s'il s'agit d'un examen sur un sujet de *Kodech*, comme la *Guemara* par exemple, il n'y a aucun problème. Mais s'il s'agit d'un examen d'histoire par exemple, c'est interdit, sauf s'il s'agit de l'histoire comme la destruction du Beth Hamikdach. De même pour un enfant qui apprend les *Taamim* pour sa lecture de Bar Mitsva, il aura tout à fait le droit d'étudier durant Chabbat<sup>2</sup>

## Préparatifs - un Sefer Torah

Le Magen Avraham (Siman 667 alinéa 3) rapporte au nom du Maharil, qu'on n'aura pas le droit de préparer un Sefer Torah pendant Chabbat pour le lundi et jeudi<sup>3</sup>.

## Préparatifs - dormir

Il est rapporté dans le Sefer Hassidim (Siman 266) qu'on ne dira pas pendant Chabbat "je vais dormir pour avoir des forces ce soir". De même en ce qui concerne ce Chabbat, on ne dira pas que l'on dort pour être éveillé pour la veillée.

<sup>2</sup> Maran Harav prenait un Kolleman pour apprendre les *Taamim*, c'est très important. Certains achètent la Haftara, mais ne connaissent pas les *Taamim*!

<sup>3</sup> Sur ce, Rabbi Akiva Iguere apprit de là, qu'il sera permis par contre de préparer un Sefer Torah de Yom Tov pour Chabbat, grâce au Irouv Tavchiline. Même si certains pensent que ce Irouv Tavchiline ne donne pas d'autorisation de préparer ce que bon nous semble, le *Maharchal* au nom du *Maharach* et du *Elia Rabba*, pense que le Irouv Tavchiline autorise même le rangement, comme faire les lits.

Certains pensent que n'ayant aucune préparation alimentaire à faire, le Irouv Tavchiline n'est pas nécessaire. Mais il faut savoir que si la personne met pendant Yom Tov un plat à chauffer sur la plata, pour Chabbat, si c'est un plat majoritairement composé de jus, on devra faire Irouv Tavchiline avant Yom Tov. En effet, il y a cuisson après cuisson pour un plat liquide.

Si par contre, il n'y a réellement aucune préparation, certains pensent que le Irouv Tavchiline est quand même nécessaire pour l'allumage des bougies. Pour ce qui est de la Halakha on fera le Irouv Tavchiline sans Berakha en précisant *Lehadlouke Chraga*.

## Les mets lactés pour Chavouot

Nous avons la coutume à Chavouot de manger des mets lactés comme il est dit dans le verset "*du miel et du lait sous ta langue*", mais aussi pour d'autres raisons. D'ailleurs, Maran Harav rapporte dans son livre Hazon Ovadia sur Yom Tov (p.318) qu'après avoir donné la Torah, les Bnei Israël comprirent que tous leurs ustensiles étaient impropres à la consommation ; ayant mangé de la viande sans abattage rituel. Ainsi, les seuls mets consommables étaient lactés. En souvenir de cela, nous mangeons des mets lactés. Après avoir mangé du lait, on aura le droit de manger de la viande, mais avant cela, on se lavera la bouche en buvant une boisson<sup>4</sup> et en mangeant un morceau de pain, et en faisant l'ablution des mains, de peur qu'il y ait des restes. Le Rachach, dans le traité Houline (105a) explique que tout ce procédé ne concerne pas une personne qui a bu un verre de lait, car aucune particule n'a pu se coller sur ses dents.

### Attendre 6 heures !

Le Maharam miRotenbourg ne comprit pas, pourquoi certains attendaient 6 heures après avoir mangé des mets lactés, pour manger de la viande. Jusqu'au jour, où il retrouva un morceau de fromage coincé entre ses dents alors qu'il mangeait de la viande. Depuis ce jour, il attendait 6 heures. Le Bet Yossef (Orah Haim Siman 173) rapporte au nom du Zohar (Parachat Michpatim)<sup>5</sup> qu'il est détendu de

<sup>4</sup> Ce n'est pas bien de boire du Cola. Il y a de cela plusieurs années, Maran Harav m'apprit qu'ils firent une expérience en mettant une dent dans un verre de Cola, et après plusieurs heures, elle devint molle. Depuis ce moment-là, il ne buvait plus de Cola.

<sup>5</sup> Le Beth Yossef (Siman 141) rapporte au nom du Zohar, que la personne qui monte à la Torah n'aura pas le droit de lire en même temps que l'officiant, car il ne peut y avoir deux voix. D'un autre côté, les *Poskim* nous enseignent que s'il ne lit pas en même temps que l'officiant, il se peut que sa Berakha soit vaine. On expliquera alors que le Zohar parlait uniquement du cas où la personne qui montait lisait au point d'entendre le son de sa voix. Mais dans le cas contraire, même selon le Zohar il n'y a pas d'interdit. Ainsi, selon la Halakha, il faudra être vigilant à ce que toute personne qui monte à la Torah lise avec l'officiant, mais sans monter la voix.

consommer de la viande après avoir mangé des mets lactés. Mais le Beth Yossef lui-même rapporte que l'habitude des gens est d'être plus souple à ce sujet et ils consomment de la viande après avoir mangé des mets lactés. Tel est l'avis de la Guemara Houline (105a). La Halakha est tranchée comme la Guemara. De plus, même pour ce qui est de l'avis du Zohar, certains pensent que le Zohar parle uniquement d'une personne qui mange de la viande et veut ensuite manger des laitages. De cette manière le Yaabetz explique le Zohar. Donc, même l'avis du Zohar n'est pas sûr.

### Sortes de fromage

Aujourd'hui il n'existe plus des fromages anciens. Sur de tels fromages, on aurait dû attendre une heure pour chaque mois auquel il vieillit. Mais aujourd'hui aucun fromage ne rentre dans cette catégorie. Ainsi, on n'aura pas besoin d'attendre avant la consommation de viande. Comme on a déjà précisé, on se lavera la bouche à l'aide d'une boisson et du pain<sup>6</sup>, et on se lavera les mains.

### Fin du Chiour

Ce feuillet est dédié pour la Refoua Chelema de

*Shani Bat Rachel Ruth*

Qu'Hachem lui envoie un bon rétablissement

Une personne est venue me demander cette semaine, comment accomplir la Mitsva de *Chiloua'h Hakén* (renvoyer la mère et garder les oisillons). Je lui expliquai, mais quelqu'un est alors venu me voir, m'expliquant que le Rachach (dans ses notes sur le *Etz Haim* Chap.15 *Chaar* 3) écrit que selon la Kabbala, on ne doit pas faire la Mitsva de *Chiloua'h Hakéne* pendant la période du Omer. Je lui dis alors, que le Gaon Harav Ben Tsion Aba Chaoul (Vol.3 p.186) questionna sur l'avis du *Rachach*, car si on devait dire que durant la période du Omer il est défendu de faire cette Mitsva, elle sera considérée comme une Mitsva dépendante du Temps, auxquelles les femmes sont exemptées. Mais le *Sefer Hahinoukh* (Mitsva 545) nous enseigne bien que cette Mitsva concerne autant les femmes que les hommes ! Ainsi, une personne qui fait cette Mitsva durant le Omer, aura accompli la Mitsva.

<sup>6</sup> Si on mange moins que la quantité d'un *Kazait* (27g) on n'aura pas besoin de faire *Netilath Yadaim*. On dira uniquement la Berakha de *Hamotsi* (Choulhan Aroukh Siman 158)

## Beth Maran

### *Dvar Torah Parachat Behoukotay*

Les premiers versets de notre Paracha nous enseignent que si l'on suit les lois d'Hachem, on sera récompensé par les pluies qui tomberont en leur temps. Ainsi, on n'aura pas à s'inquiéter par rapport à nos terres et on aura de quoi faire subsister notre famille. Il s'agit bien sûr d'une bénédiction importante, à savoir que notre principal rôle au quotidien est de rapporter à la maison de quoi vivre .

À plusieurs reprises dans la Torah, Hachem bénit ceux qui suivent Ses préceptes. Il est intéressant de remarquer, entre autres dans la Paracha de Toldot, que lorsqu'Hachem bénit notre père Its'hak en lui assurant une très grande descendance par le mérite de son père Avraham, Il lui dit :

עָקֵב אֲשֶׁר שִׁמַּע אֲבְרָהָם בְּקֹלִי וַיִּשְׁמַר מִצְוֹתַי  
חֲקוּתַי וְתוֹרֹתַי

*'Ekev acher Cham 'a Avraham bèKoli vayichmor  
Michmarti, Mitsvotai, 'Houkoti véTorotai  
(vu) qu'Avraham écoute Ma voix, garda Mes  
observances, Mes lois, Mes préceptes et Ma Torah*

Sur le mot 'Houkoti, Rachi nous explique qu'il s'agit des ordres divins que le mauvais penchant et les peuples du monde dénigrent sachant qu'il n'y a aucune raison, comme la consommation interdite de porc. Selon cela, Rachi aurait expliqué ce mot de deux manières. Dans notre Paracha, comme nous l'avons rapporté plus haut, Rachi explique ce même mot par l'assiduité dans l'étude. Pourquoi Rachi explique-t-il ce terme de deux manières ?

En réalité, nous pouvons remarquer qu'il s'agit de la même chose. En effet, la Torah, dans la Parachat Toldot, utilise le terme 'Ekev. Ce mot est expliqué par Rachi dans le livre de Bamidbar, Parachat 'Ekev, comme des Mitsvot que l'homme a l'habitude de mettre de côté, pensant qu'elles ne sont pas « si importantes ». Que ce soit les lois qui n'ont pas de raison ou bien des lois qui ne semblent pas importantes, il s'agit de la même chose : Avraham Avinou les a suivies à la perfection, et ce, entouré de peuples idolâtres. Quelqu'un peut penser avoir accompli la Mitsva en ayant étudié sa page de Talmud quotidienne, mais ce n'est pas le cas.

L'accomplissement de l'étude de Torah se fait avec assiduité. Cette page de Talmud doit être accompagnée d'Halakhot, lesquelles, peuvent être accomplies au jour le jour. L'étude de la Torah ne se résume pas à une lecture, mais à une compréhension qui ne peut venir que par l'assiduité. On peut étudier la Torah, mais en mettant de côté le principal.

Ainsi nous pouvons comprendre l'explication de Rachi dans la Paracha de Toldot. Même une personne qui accomplit la Mitsva de l'étude de la Torah est confrontée au mauvais penchant. Il nous empêche d'être assidus dans notre étude, et ainsi nous fait perdre le point majeur de cette Mitsva. Cependant, si quelqu'un va à l'encontre de ce mauvais penchant, la Torah continue en disant qu'il n'aura pas à se soucier de sa Parnassa.

### *Poème Parachat Behoukotay*

*Dons de préceptes*

*Je les accepte*

*Non seulement pour les accomplir*

*Mais aussi pour les approfondir*

*Ressemblant à l'eau*

*Autant pour certains un oxygène*

*Que pour d'autres un hydrogène*

*Une source de vie pour chacun de nous*

*Par la bonté du Créateur*

*Les lois ordonnées*

*Sont aussi le facteur*

*Du bonheur et de la sérénité*

*Suivant ces lois, bénis nous serons*

*Dans ce monde ici-bas*

*Par les pluies de bénédiction*

## Dirkei Aroth Chapter 5

### Michna 1

בעשרה מאמדות נברא העולם. ומה תלמוד לומר, והלא במאמר אחד יכול להבראות אלא להיפרע מן הרשעים שימאכרין את העולם שנברא בעשרה מאמדות, וליתן שכר טוב לצדיקים שמקימין את העולם שנברא בעשרה מאמדות.

### Michna 2

עשרה דורות מאדם ועד נח. להודיע כמה ארך אפים לפניו, שיכל הדורות היו מכעיסין ובאין, עד שהביא עליהם את מי המבול. עשרה דורות מנח ועד אברהם. להודיע כמה ארך אפים לפניו, שכל הדורות היו מכעיסין ובאין, עד שבא אברהם וקיבל שכר כולם.

### Michna 3

עשרה נסיונות נתנסה אברהם אבינו עליו השלום ועמד בכולם, להודיע כמה חיבתו של אברהם אבינו עליו השלום.

### Michna 4

עשרה נסים נעשו לאבותינו במצרים ועשרה על הים. עשר מכות הביא הקדוש ברוך הוא על המצריים במצרים ועשר על הים. עשרה נסיונות נסו אבותינו את הקדוש ברוך הוא במדבר, שנאמר (במדבר יד): וינסו אתי זה עשר פעמים ולא שמעו בקולי.

### Michna 5

עשרה נסים נעשו לאבותינו בבית המקדש: לא הפילה אשה מריח בשר הקודש; ולא הסריח בשר הקודש מעולם; ולא נראה זבוב בבית המטבחים; ולא ארע קרי לכהן גדול ביום הכפורים; ולא כיבו גשמים את של עני המערכה; ולא נעחה הרוח את עמוד העשן; ולא נמצא פסול בעומר ובשתי הלחם ובלחם הפנים; עומדים צפופים ומשתחוים רווחים; ולא הויק נחש ועקרבו בירושלים; ולא אמר אדם לחברו צר לי המקום שאלין בירושלים.

### Michna 6

עשרה דברים נבראו בערב שבת בין השימשות, ואלו הן: פי הארץ; פי הבאר; פי האתון; הקשת; והמן; והמטה; והשמיים; הכתב; והמכתב; והלוחות. ויש אומרים אף קברו של משה רבנו, ואילו של אברהם אבינו. ויש אומרים אף המזיקין, ואף עבת בעבת עשויה.

### Michna 7

שבעה דברים בגולם ושיבעה בחכם. חכם אינו מדבר בפני מי שהוא גדול ממנו בחכמה ובמנין, ואינו נכנס לתוך דברי חברו, ואינו נבהל להשיב, שזאל כענין ומשיב כהלכה, ואומר על ראשון ראשון ועל אחרון אחרון, ועל מה שלא שמע, אומר לא שמעתי, ומודה על האמת. וחלופיהן בגולם.

### Michna 8

שבעה מיני פרענויות באין לעולם על שבעה גופי עבירה. מקצתן מעשרין ומקצתן אינן מעשרין, רעב של מהומה בא, מקצתן רעבים ומקצתן שבעים. גמרו שלא לעשר, רעב של בעורת בא; ושלא ליטול את החלה, רעב של כליה בא. דבר בא לעולם על מיתות האמורות בתורה שלא נמסרו לבית דין, ועל פרות

שיביעית. חרב באה לעולם על עיני הדין, ועל עיוות הדין, ועל המורים בתורה שלא כהלכה.

### Michna 9

חיה רעה באה לעולם על שיבועת שוא, ועל הלול השים גלות בא לעולם על עבודה זרה, ועל גלוי עריות, ועל שיפכות דמים, ועל שמיטת הארץ. בארבעה פרקים הדבר מתרבה: ברביעית, ובשיבועת ובמוצאי שיבועת ובמוצאי החג שבכל שנה ושנה. ברביעית, מפני מעשר עני שבטלשית. בשיבועת, מפני מעשר עני שבטלשית. ובמוצאי שיבועת, מפני פרות שיבועת. ובמוצאי החג שבכל שנה ושנה, מפני גזל מתנות עניים.

### Michna 10

ארבע מדות באדם: האומר שלי ושלך שלך, זו מדה בינונית. ויש אומרים, זו מדת סדום. שלי שלך ושלך שלי, עם הארץ. שלי שלך ושלך שלך, חסיד. שלי שלי ושלך שלי, רשע.

### Michna 11

ארבע מדות בדעות: נוח לכעוס ונוח לרעות, יצא הפסדו בשכרו. קשה לכעוס וקשה לרעות, יצא שכרו בהפסדו. קשה לכעוס ונוח לרעות, חסיד. נוח לכעוס וקשה לרעות, רשע.

### Michna 12

ארבע מדות בתלמידים מהר לשימוע ומהר לאבד, יצא שכרו בהפסדו. קשה לשימוע וקשה לאבד, יצא הפסדו בשכרו. מהר לשימוע וקשה לאבד, חכם. קשה לשימוע ומהר לאבד, זה חלק רע.

### Michna 13

ארבע מדות בנותני צדקה: הרוצה שיתן ולא יתנו אחרים, עינו רעה בשל אחרים. יתנו אחרים והוא לא יתן, עינו רעה בשל יתן ויתנו אחרים, חסיד. לא יתן ולא יתנו אחרים, רשע.

### Michna 14

ארבע מדות בהולכי לבית המדרש: הולך ואינו עושה, שכר הליכה בידו. עושה ואינו הולך, שכר מעשה בידו. הולך ועושה, חסיד. לא הולך ולא עושה, רשע.

### Michna 15

ארבע מדות ביושבים לפני חכמים: ספוג, ומשיפך, משימרת, ונפה. ספוג, שהוא סופג את הכל. משיפך, שמכניס בוז ומוציא בוז. משימרת, שמוציאה את היין וקולטת את השימרים. ונפה, שמוציאה את הקמח וקולטת את הסלת.

### Michna 16

כל אהבה שהיא תלויה בדבר, בטל דבר, בטלה אהבה. ושיאינה תלויה בדבר, אינה בטלה לעולם. איזו היא אהבה התלויה בדבר? זו אהבת אמנון ותמר. ושיאינה תלויה בדבר? זו אהבת דוד ויהונתן.

### Michna 17

כל מחלוקת שהיא לשם שימים, סופה להתקיים. ושיאינה לשם שימים, אין סופה להתקיים. איזו היא מחלוקת שהיא לשם שימים?



זו מחלוקת הלל ושמאי. ושאנה לשים שמים? זו מחלוקת קרח וכל עדתו.

## Michna 18

כל המזכה את הרבים, אין חטא בא על ידו. וכל המחטיא את הרבים, אין מספיקין בידו לעשות תשובה. משה זכה וזכה את הרבים, זכות הרבים תלוי בו, שנאמר (דברים לג), עֲדַקְתָּ ה' עֲשֵׂה וּמִשְׁפִּטֵנוּ עִם יִשְׂרָאֵל. ירבעם חטא והחטיא את הרבים, חטא הרבים תלוי בו, שנאמר (מלכים א טו), על חטאות ירבעם (בן נבט) אשר חטא ואשר החטיא את ישראל.

## Michna 19

כל מי שישי בידו שלושה דברים הללו הוא מתלמידיו של אברהם אבינו. ושלושה דברים אחרים הוא מתלמידיו של בלעם הרשע. תלמידיו של אברהם אבינו: עין טובה, ורוח נמוכה, ונפש שפלה. תלמידיו של בלעם הרשע: עין רעה, ורוח גבוהה, ונפש רחבה. מה בין תלמידיו של אברהם אבינו לתלמידיו של בלעם הרשע? תלמידיו של אברהם אבינו, אוכלין בעולם הזה ונוחלין בעולם הבא, שנאמר (משלי ח), להנחיל אהבי יש, ואצרתיהם אמלא; אבל תלמידיו של בלעם הרשע יורשין גיהנם ויורדין לבאר שחת, שנאמר (תהלים נח), ואתה אלהים תורידם לבאר שחת, אנשי דמים ומרמה לא יחצו ימיהם, ואני אבטח בך.

## Michna 20

יהודה בן תימא אומר: הוי עז כנמר; וקל כנשר; ורץ כעב; וגבור כארילעיות רצון אביך שבשמים. הוא היה אומר: עז פנים לגיהנם; ובושת פנים לגן עדן. יהי רצון מלפניך ה' אלהינו ואלהי אבותינו שייבנה בית המקדש במהרה בימינו, ותן חלקנו בתורתך.

## Michna 21

בן בג בג אומר: הפוך בה והפוך בה, דכולא בה. ובה תחוי, וסיב ובלה בה, ומנה לא תזוע, שאין לך מדה טובה הימנה. בן הא הא אומר: לפום צערא אגרא.

## Michna 22

הוא היה אומר: בן חמש שנים למקרא; בן עשר למשנה; בן שלושה עשר למצות; בן חמש עשרה לתלמוד; בן שמונה עשרה לחופה; בן עשרים לרדוף; בן שלושים לכוח; בן ארבעים לבונה; בן חמישים לעצה; בן שישים לזקנה; בן שבעים לשיבה; בן שמונים לגבורה; בן תשעים לטיוח; בן מאה כאלו מת ועבר ובטל מן העולם.

רבי חנניא בן עקשיא אומר: רעה הקדוש ברוך הוא לזכות את ישראל, לפיכך הרבה להם תורה ומצות, שנאמר: ה' חפץ למען צדקו יגדיל תורה ויאדיר.



*Toute personne prenant part à la diffusion de ce feuillet sera bénie de toutes les Berakhot, Amen. Que ce soit pour la mémoire d'un proche ou bien la Parnassa, la santé etc.*

**Vous pouvez nous appeler au :**

(En Israël) 0547293201- Rav Yoel hattab

(En France) 0618282291- Avraham Farahat

Par mail : [arome.agreable@gmail.com](mailto:arome.agreable@gmail.com)

**Possibilité de Cerfa**

**Venez nous rejoindre sur notre groupe  
Watsapp pour toute question d'Halakha**

**Envoyez « inscription » au :**

**(00972) 547293201**

**Rav Yoel Hattab**

Horaires de Shabbat		
Allumage/Sortie de Shabbat		
Jérusalem	Ashdod	Natania
19h08/19h56 R't: 20h49	19h11/19h59 R't: 20h51	19h11/19h59 R't: 20h51
Paris	Lyon	Marseille
21h03/22h18 R't: 22h52	20h43/21h53 R't: 22h30	20h34/21h41 R't: 22h19